

Comment le Plan stratégique Ramsar contribue aux Objectifs de développement durable



Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 comporte quatre buts et 19 objectifs. La mise en œuvre de chacun d'eux contribuera aussi à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et de leurs cibles. Chaque objectif de Ramsar est présenté avec la cible de l'ODD à laquelle il contribue, le texte de chaque cible d'ODD étant résumé sur la page opposée. La liste complète des ODD se trouve sur la Plateforme de connaissances sur le développement durable des Nations Unies (<https://sustainabledevelopment.un.org/ODD>).

Renforcer les capacités pour l'application de la Convention et du Plan stratégique

Cibles connexes: 2.4; 6.a; 11.3; 13.1; 13.3; 15.c; 17.9

Renforcer la coopération internationale

Cibles connexes: 1.b; 2.5; 6.5; 6.6; 6.a; 10.6; 12.4; 14.5; 14.c; 15.1; 15.6; 16.8; 17.6; 17.7; 17.9

Mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre

Cibles connexes: 9.a; 10.6; 15.a; 15.b; 17.3

Faire connaître la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides grâce à la CESP

Cibles connexes: 2.4; 4.7; 4.a; 6.a; 11.3; 13.1; 13.3; 15.7; 17.9

Renforcer les initiatives régionales Ramsar pour l'application de la Convention

Cibles connexes: 1.b; 2.5; 6.5; 6.6; 9.1; 11.a; 14.2; 15.1; 17.6; 17.7; 17.9

Préparer des orientations scientifiques et techniques

Cibles connexes: 9.5; 9.a; 14.3; 14.4; 14.5; 17.6

Améliorer la durabilité des projets des secteurs clés

Cibles connexes: 1.b; 2.4; 6.5; 8.3; 8.9; 11.3; 11.4; 11.a; 11.b; 12.b; 13.2; 14.4; 14.5; 14.c; 15.9

Restaurer les zones humides dégradées

Cibles connexes: 6.6; 14.2; 14.4; 15.1; 15.2; 15.3

Documenter les services et avantages des zones humides

Cibles connexes: 1.5; 14.7; 15.9

Respecter et utiliser les connaissances et pratiques traditionnelles

Cibles connexes: 2.3; 2.5; 5.5; 5.a; 6.b; 12.8; 15.c

Renforcer l'utilisation rationnelle des zones humides par la gestion intégrée des bassins versants ou des zones côtières

Cibles connexes: 1.4; 5.a; 6.5; 8.4; 11.b; 14.7; 14.c

Terminer les inventaires nationaux des zones humides

Cibles connexes: 6.6; 11.4; 14.5; 15.1

Reconnaître les avantages des zones humides dans les stratégies sectorielles

Cibles connexes: 1.b; 2.4; 6.1; 6.2; 6.5; 8.3; 8.9; 11.3; 11.4; 11.a; 11.b; 13.2; 14.4; 14.5; 14.c; 15.9

Garantir l'approvisionnement en eau des écosystèmes de zone humides

Cibles connexes: 6.4; 6.5; 6.6

Appliquer des directives d'utilisation rationnelle dans les secteurs public et privé

Cibles connexes: 2.3; 2.5; 3.9; 6.3; 6.4; 6.5; 6.6; 6.a; 6.b; 8.4; 9.1; 9.5; 11.4; 11.5; 11.6; 11.7; 12.2; 12.6; 14.1; 14.2; 14.3; 14.4; 14.5; 14.7; 14.b; 15.1; 15.2; 15.3; 15.4; 15.5; 15.6; 15.7

Contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes

Cible connexe: 15.8

Maintenir les caractéristiques écologiques par une gestion intégrée

Cibles connexes: 6.3; 6.4; 6.5; 6.6; 11.3; 11.4; 11.a; 11.b; 13.1; 14.2; 15.1; 15.2; 15.3; 15.4

Accroître la superficie des zones humides inscrites sur la Liste Ramsar

Cibles connexes: 6.5; 6.6; 11.3; 11.4; 11.a; 11.b; 13.1; 14.2; 15.1; 15.2; 15.3; 15.4

Traiter les menaces pesant sur les caractéristiques écologiques

Cibles connexes: 6.5; 6.6; 11.3; 11.4; 11.a; 11.b; 12.4; 13.1; 14.2; 15.1; 15.2; 15.3; 15.4



Les Objectifs de développement durable et leurs Cibles

OBJECTIF 1. METTRE FIN À LA PAUVRETÉ

- 1.4 Faire en sorte que tous les hommes et les femmes aient les mêmes droits
- 1.5 Renforcer la résilience des pauvres et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes
- 1.b Investir dans l'éradication de la pauvreté

OBJECTIF 2. ÉLIMINER LA FAIM ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

- 2.3 Doubler la productivité agricole des petits producteurs alimentaires
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes
- 2.5 Favoriser l'accès aux avantages inhérents à l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé

OBJECTIF 3. PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ

- 3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

OBJECTIF 4. ASSURER UNE ÉDUCATION INCLUSIVE ET ÉQUITABLE

- 4.7 Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires au développement durable
- 4.a Construire des établissements scolaires adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes

OBJECTIF 5. AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

- 5.5 Garantir la pleine participation des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction
- 5.a Donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques et foncières

OBJECTIF 6. GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

- 6.1 Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2 Assurer l'accès de tous à des services d'assainissement et d'hygiène, et mettre fin à la défécation en plein air
- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution et en augmentant le recyclage
- 6.4 Renforcer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce
- 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau, y compris par la coopération transfrontière
- 6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.a Développer la coopération internationale et le renforcement des capacités des pays en développement concernant les activités liées à l'eau et à l'assainissement
- 6.b Appuyer la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement

OBJECTIF 8. PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE

- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives

- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en matière de consommation et de production, dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement

- 8.9 Promouvoir un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux

OBJECTIF 9. BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE

- 9.1 Mettre en place une infrastructure pour favoriser le développement économique et le bien-être humain
- 9.5 Renforcer la recherche scientifique et moderniser les secteurs industriels
- 9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement

OBJECTIF 10. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS ET ENTRE LES PAYS

- 10.6 Accroître la représentation des pays en développement aux prises de décisions à l'échelle mondiale

OBJECTIF 11. FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES SOIENT OUVERTES À TOUS, SÛRES, RÉSILIENTES ET DURABLES

- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous
- 11.4 Protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5 Réduire le nombre de personnes tuées et touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau
- 11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant
- 11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- 11.a Renforcer les liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales
- 11.b Accroître le nombre de villes qui mettent en œuvre l'insertion de tous, l'utilisation rationnelle des ressources, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la résilience face aux catastrophes

OBJECTIF 12. ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

- 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4 Parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et le sol
- 12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques durables
- 12.8 Faire en sorte que chacun, partout dans le monde, ait un mode de vie en harmonie avec la nature
- 12.b Mettre en place un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant les cultures et les produits locaux

OBJECTIF 13. LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience aux catastrophes naturelles
- 13.2 Tenir compte des changements climatiques dans les politiques, les stratégies et le processus de planification
- 13.3 Améliorer les capacités individuelles et institutionnelles en matière de changements climatiques

OBJECTIF 14. CONSERVER ET UTILISER DURABLEMENT LES OcéANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES

- 14.1 Réduire tous les types de pollution marine, en particulier d'origine terrestre
- 14.2 Gérer et protéger les écosystèmes marins et côtiers afin d'éviter les conséquences graves
- 14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets
- 14.4 Réglementer la pêche et mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
- 14.5 Préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières
- 14.7 Accroître les avantages économiques de l'utilisation durable des ressources marines
- 14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés
- 14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, au titre du droit international

OBJECTIF 15. PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET PROMOUVOIR LEUR UTILISATION DURABLE

- 15.1 Garantir la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et d'eaux intérieures, notamment les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides
- 15.2 Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts
- 15.3 Lutter contre la désertification, et restaurer les terres et les sols dégradés
- 15.4 Assurer la préservation des écosystèmes de montagne, notamment de leur biodiversité
- 15.5 Réduire la dégradation du milieu naturel et enrayer la perte de biodiversité
- 15.6 Promouvoir le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques
- 15.7 Mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées
- 15.8 Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes terrestres et aquatiques
- 15.9 Intégrer les valeurs des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale
- 15.a Mobiliser des ressources financières pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
- 15.b Financer d'importantes ressources pour financer la gestion durable des forêts

OBJECTIF 16. PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES

- 16.8 Élargir la participation des pays en développement à la gouvernance au niveau mondial

OBJECTIF 17. RENFORCER LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires en faveur des pays en développement
- 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération internationale
- 17.7 Promouvoir la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- 17.9 Accroître le soutien international au renforcement des capacités des pays en développement